

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2008

=====

FD/VB

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence Monsieur Guy DELCOURT, Député-Maire, et sur convocation en date du 3 octobre 2008.

Etaient présents : MM. DELCOURT ROBERT, HANON, Mme KARAMUCKI, MM. DECOURCELLES, DAUBRESSE, Mme CORRE (arrivée à 20 H 20 avant l'examen de la question n° 20 - a donné pouvoir à M. ROBERT), M. LAVILLE, Mmes LEFEBVRE, BOURDON, FLAMENT, M. CECAK, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MARONI, Mme CHOCHOI, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, M. PLAYEZ, Mme MAZEREUW, MM. DHEDIN, POSMYK, Mmes LEDENT, REMILI, BOIS, MM. DUCARIN, RAYTER, Mme BOLI, M. CAVACO, Mlle TIMME MM. BOURSIER, DEPREZ, Mmes PERMUY, GAUTHY, M. MISMACQUE, Mme SAINT ARNOULT, M. REAL, Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mlle WOITTEZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Philippe RAYTER, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Relevé des décisions prises depuis le 28 mai 2008

n° d'ordre	Date de la décision	objet de la décision
2008-67	29/08/07	Relative à l'attribution d'un accord cadre pour la fourniture de matériel didactique (fournisseurs divers)
2008-68	05/06/08	Relative à l'attribution d'un marché pour la réalisation et mise en œuvre du spectacle pyrotechnique du lundi 14 juillet 2008 (société HAMZA à 59590 RAISMES)
2008-69	05/06/08	Relative au classement sans suite du jury de maîtrise d'œuvre constitué dans le cadre du concours restreint organisé pour la rénovation - extension du groupe scolaire Jules VERNE à LENS
2008-70	05/06/08	Relative à l'attribution d'un marché pour la maintenance de matériel et logiciel de l'AS 400 (société E.C.S. à 92751 NANTERRE)
2008-71	09/06/08	Autorisant à défendre les intérêts de la Collectivité devant la Cour Administrative de DOUAI (Me GOHON, avocat à 75010 PARIS / dossier WATTEZ)
2008-72	10/06/08	Relative à l'exercice par la commune du droit de préemption urbain sur un immeuble situé à LENS, 164 Route de La Bassée
2008-73	11/06/08	Autorisant à défendre les intérêts de la Collectivité devant la Cour de Cassation (S.C.P. PEIGNOT-GARREAU à 75017 PARIS / dossier MASSA)
2008-74	11/06/08	Portant désignation d'un avocat (Me DELBREIL à 62300 LENS / dossier tags dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2008)
2008-75	11/06/08	Relative à l'organisation d'une exposition du 11 juin au 27 juin 2008 ("Potes au feu" - convention avec Lez'Arts de LENS à 62300 LENS)
2008-76	13/06/08	Relative à l'attribution d'un marché pour les travaux de remise en état des canalisations des installations de chauffage à l'école BERTHELOT (société DALKIA à 59875 SAINT ANDRE)
2008-77	13/06/08	Relative à la rémunération du personnel des centres de loisirs sans hébergement, sorties d'un jour, centre sportif et centre intersession pour la période estivale 2008
2008-78	16/06/08	Relative au classement sans suite du marché relatif à l'enfouissement des réseaux secs, électriques, téléphoniques câbles et éclairage public, réfection de voirie, trottoirs et espaces verts rue Augustin Delots - lot n° 2 "réfection de voirie, trottoirs et espaces verts"
2008-79	16/6/08	Relative au classement sans suite du marché relatif à la souscription de contrats d'assurance pour le chantier "groupe scolaire MAES"
2008-80	16/06/08	Relative au don d'archives de M. Maurice DENIS (73 Route de Béthune à LENS)
2008-81	20/06/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition et pose de columbariums dans le cimetière Ouest de la Ville de LENS (société PSAUTE à 62410 WINGLES)
2008-82	20/06/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de progiciels de gestion de ressources humaines (société CIRIL à 69603 VILLEURBANNE CEDEX)
2008-83	20/06/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux prestations de contrôle des engins de levage (société SOCOTEC Industries à 59472 SECLIN)
2008-84	25/06/08	Relative au remboursement d'un indemnité totale et définitive suite à une tempête (le 18/01/2007) sur divers bâtiments municipaux
2008-85	26/06/08	Relative à la Fête de la Musique du 21 juin 2008 (convention avec différents prestataires)

2008-86	27/06/08	Relative à la mise à disposition de matériel au personnel municipal (élus)
2008-87	30/06/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux travaux d'extension de l'école PASTEUR - réfection de trottoirs (société SOTRAIX à 62160 AIX NOULETTE)
2008-88	01/07/08	Relative à la rémunération du personnel des centres de loisirs sans hébergement, sorties d'un jour, centre sportif et centre intersession pour la période estivale 2008
2008-89	02/07/08	Relative à l'occupation du centre d'animation culturelle Albert CAMUS (jusqu'au 31 décembre 2008)
2008-90	03/07/08	Relative au don d'archives de Mlle Danielle TELLIER (60 rue des Courcieux à 78570 ANDRESY)
2008-91	04/07/08	sans objet
2008-92	04/07/08	Relative à la passation d'une convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'organisation d'une opération de promotion du territoire à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby 2007 (remboursement d'une avance sur frais de la Ville par le Conseil Général)
2008-93	04/07/08	Relative à la révision du taux des crédits culturels alloués aux écoles maternelles, élémentaires et collèges lensois - année scolaire 2008/2009
2008-94	08/07/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif aux fournitures pour travaux en régie - 2 lots (lot "produits verriers" à la société COVERGLASS à 62300 LENS / lot "ciments et dérivés" à la société DOCKS DE L'OISE à 59813 LESQUIN CEDEX)
2008-95	08/07/08	Relative au classement sans suite de la consultation en procédure adaptée pour la création de baies - école préélémentaire Céline ROUQUIE à LENS
2008-96	09/07/08	Relative à la révision des tarifs de l'école de peinture à compter du 1er septembre 2008 (année scolaire 2008/2009)
2008-97	09/07/08	Relative à la révision des tarifs du conservatoire de musique à compter du 1er septembre 2008 (année scolaire 2008/2009)
2008-98	09/07/08	Relative au classement sans suite du marché relatif à l'acquisition de produits pharmaceutiques
2008-99	09/07/08	Relative à l'attribution du marché relatif à la souscription de contrats d'assurance pour le chantier "groupe scolaire MAES" (société SMABTP à 59700 MARCQ EN BAROEUL)
2008-100	11/07/08	Relative à l'organisation d'un concert sur le parking du stade Félix BOLLAERT lundi 14 juillet 2008 (entreprise PRODUC'SON à 67720 HOERDT)
2008-101	15/07/08	Relative au remboursement d'une indemnité suite aux dommages subis - palissades du cimetière Ouest (le 20 mars 2008)
2008-102	15/07/08	Relative à la délégation à l'Etablissement Public Foncier Nord/Pas-de-Calais du droit de préemption urbain sur un immeuble situé à LENS 20 Impasse Blanquart
2008-103	17/07/08	Relative à la révision des droits d'entrée aux manifestations culturelles présentées au théâtre municipal Le Colisée (saison 2008/2009)
2008-104	22/07/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du processus comptable (Cabinet Ernst et Young à 59000 LILLE)
2008-105	23/07/08	Relative à l'attribution d'un marché négocié relatif à l'acquisition de places auprès de la S.A.S.P. RACING CLUB DE LENS (62210 AVION)
2008-106	28/07/08	Relative à la rémunération du personnel des accueils de loisirs mercredis jeunes - petites vacances à compter du 1er septembre 2008
2008-107	29/07/08	Notifiant une offre d'acquérir l'immeuble situé à LENS - 72 avenue Alfred Van Pelt
2008-108	29/07/08	Notifiant une offre d'acquérir l'immeuble situé à LENS - 72 bis avenue Alfred Van Pelt
2008-109	04/08/08	sans objet
2008-110	04/08/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la gestion locative des immeubles acquis par l'E.P.F. pour le compte de la Ville de LENS (société CENTURY 21 à 62300 LENS)
2008-111	05/08/08	Relative à la signature d'une convention avec l'INSEE pour la réalisation d'un diagnostic des quartiers prioritaires

2008-112	18/08/08	Portant désignation d'un avocat (Me DELBREIL à 62300 LENS / dossier baies vitrées cassées à la piscine municipale dans la nuit du 10 au 11 août 2008)
2008-113	28/08/08	Relative à l'attribution de marchés relatifs à l'acquisition de matériel sportif (lots et fournisseurs divers)
2008-114	02/09/08	Relative à l'occupation temporaire du domaine public consentie au Pétanque Club Lensois pour l'organisation de la manifestation intitulée "2ème national de pétanque de LENS"
2008-115	03/09/08	Relative à l'organisation d'une exposition du 10 septembre au 27 septembre 2008 au Colisée "Enigma, codes secrets et cryptologie, de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui" (La Coupole à SAINT OMER)
2008-116	05/09/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif au nettoyage des hottes aspirantes du patrimoine communal (société PUISSANCE AIR à 95873 BEZONS)
2008-117	05/09/08	Relative à l'attribution d'un marché relatif à la maintenance d'éléments actifs du réseau de télécommunications (société NCS Nord de France à 62000 ARRAS)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 2

CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DE MADAME DELPHINE WOITTEZ EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE
(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Mademoiselle WOITTEZ est installée en qualité de conseillère municipale suite à la cessation de fonctions de Madame DUVIVIER pour raisons professionnelles et à la renonciation de Monsieur WATRELOT d'exercer les fonctions de conseiller municipal.

➔ **Le Conseil prend acte.**

QUESTION N°3

COMMISSIONS MUNICIPALES - REMPLACEMENT DE MADAME FRANÇOISE DUVIVIER
(Rapporteur : Madame Annie FLAMENT)

Mademoiselle WOITTEZ est désignée membre de la commission jeunesse-éducation et Monsieur Luc MARONI est désigné membre de la commission famille.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 4

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - FORMATION
(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Ont été reçues les candidatures de :

. pour la liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN" :

Membres titulaires :

Monsieur HANON Jean-Pierre
Monsieur RAYTER Philippe
Monsieur DELSERT André
Madame AIT CHIKHEBBIH Fatima
Madame KARAMUCKI Françoise

Membres suppléants :

Monsieur PLAYEZ Guy
Monsieur DECOURCELLES Jean-Paul
Monsieur DUCARIN Philippe
Monsieur MARONI Luc
Madame FLAMENT Annie

. pour la liste "LENS, C'EST VOUS" :

Membres titulaires :

Monsieur DEPREZ Jean-Claude

Membres suppléants :

Madame GAUTHY Sophie

A l'issue des opérations de vote en séance au scrutin secret, les résultats ont été les suivants :

INSCRITS	:	39
ABSTENTIONS	:	0
VOTANTS	:	39
BULLETINS NULS	:	4
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	35

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 5

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir : 35 / 5 =7

ONT OBTENU :

. liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN".....	31 voix
. liste "LENS, C'EST VOUS".....	4 voix
. liste "LENS, A GAUCHE POUR UN AUTRE AVENIR".....	/ voix
. liste "MODEM".....	/ voix
. liste "ATOUT LENSOIS".....	/ voix
. liste "LENS POUR TOUT-TE-ES".....	/ voix

SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT

(Nombre de voix / quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

. liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN" :	4 sièges	reste : 3
. liste "LENS, C'EST VOUS".....	0 siège	reste : 4

SIEGE(S) ATTRIBUE(S) AU PLUS FORT RESTE

. liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN".....	0 siège
. liste "LENS, C'EST VOUS".....	1 siège

Au final, la répartition des sièges est la suivante :

. liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN".....	4 sièges
. liste "LENS, C'EST VOUS".....	1 siège

Sont donc déclarés élus en qualité de membres de la commission consultative des services publics locaux au titre des représentants de notre assemblée :

Membres titulaires :

Monsieur HANON Jean-Pierre
Monsieur RAYTER Philippe
Monsieur DELSERT André
Madame AIT CHIKHEBBIH Fatima
Monsieur DEPREZ Jean-Claude

Membres suppléants :

Monsieur PLAYEZ Guy
Monsieur DECOURCELLES Jean-Paul
Monsieur DUCARIN Philippe
Monsieur MARONI Luc
Madame GAUTHY Sophie

le maire ou son représentant en étant président.

Sont par ailleurs nommés membres de la commission consultative des services publics locaux au titre des représentants des associations locales à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Membres titulaires :

- Mme TULLY Evelyne (association culturelle pour la valorisation de Saint Théodore de LENS)
- Mme ANDRIEUX Michèle (association culturelle et touristique des retraités de l'Artois)
- Mme ESIBEN Elvire (association AFRICA DANCE)
- M. CORDIER Jean-Pierre (association A2L Louvre Lens)
- M. OPIGEZ Nicolas (Jeune Chambre Economique de LENS)

Membres suppléants :

- M. BEZEAU Alain (ligue Nord/Pas-de-Calais de football)
- M. MILLET Philippe (ligue des Droits de l'Homme)
- M. VAN THORRE Manuel (Association 1ère compagnie de tir à l'arc)
- M. HALIPRE François (Amitiés et loisirs du 11/19)
- M. VACCARI Rinaldo (Association A2L Louvre Lens)

QUESTION N° 5

RENFORCEMENT ET SIMPLIFICATION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE - RAPPORT RETRAÇANT L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN - ANNEE 2007

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

➔ **Le Conseil prend acte.**

QUESTION N° 6

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Ont été reçues les candidatures de :

. pour la liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN" :

Membres titulaires :

Monsieur HANON Jean-Pierre
Monsieur RAYTER Philippe
Monsieur DELSERT André
Madame AIT CHIKHEBBIH Fatima
Madame KARAMUCKI Françoise

Membres suppléants :

Monsieur PLAYEZ Guy
Monsieur DECOURCELLES Jean-Paul
Monsieur DUCARIN Philippe
Monsieur MARONI Luc
Madame FLAMENT Annie

. pour la liste "LENS, C'EST VOUS" :

Membres titulaires :

Madame GAUTHY Sophie

Membres suppléants :

Monsieur DEPREZ Jean-Claude

A l'issue des opérations de vote en séance au scrutin secret, les résultats ont été les suivants :

INSCRITS	:	39
ABSTENTIONS	:	0
VOTANTS	:	39
BULLETINS NULS	:	4
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	35

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 5

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir : 35 / 5 =7

ONT OBTENU :

. liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN".....	30 voix
. liste "LENS, C'EST VOUS".....	5 voix
. liste "LENS, A GAUCHE POUR UN AUTRE AVENIR".....	/ voix
. liste "MODEM".....	/ voix
. liste "ATOUT LENSOIS".....	/ voix
. liste "LENS POUR TOUT-TE-ES".....	/ voix

SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT

(Nombre de voix / quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

. liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN" :	4 sièges	reste : 2
. liste "LENS, C'EST VOUS".....	0 siège	reste : 5

SIEGE(S) ATTRIBUE(S) AU PLUS FORT RESTE

. liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN".....	0 siège
. liste "LENS, C'EST VOUS".....	1 siège

Au final, la répartition des sièges est la suivante :

. liste "UNIS POUR LENS AUJOURD'HUI ET DEMAIN".....	4 sièges
. liste "LENS, C'EST VOUS".....	1 siège

Sont donc déclarés élus en qualité de membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires :

Monsieur HANON Jean-Pierre
Monsieur RAYTER Philippe
Monsieur DELSERT André
Madame AIT CHIKHEBBIH Fatima
Madame GAUTHY Sophie

Membres suppléants :

Monsieur PLAYEZ Guy
Monsieur DECOURCELLES Jean-Paul
Monsieur DUCARIN Philippe
Monsieur MARONI Luc
Monsieur DEPREZ Jean-Claude

le maire ou son représentant en étant président.

QUESTION N°7

RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS ET DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Le conseil municipal fixe les modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal dans le cadre du recensement partiel de la population qui aura lieu du 15 janvier au 21 février 2009.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 8

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LENS ET LE REPRESENTANT DE L'ETAT POUR PROCEDER A LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N°9

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LENS, LA TRESORERIE PRINCIPALE ET LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES POUR LA DEMATERIALISATION DES ETATS DE PAYE MENSUELS

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 10

ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE SITUE RESIDENCE SELLIER

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE n ° 465 pour 380 euros suivant l'estimation des services fiscaux.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :38

Contre :0

Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 11

CESSION A LA FONCIERE LOGEMENT DE TERRAINS SITUES RESIDENCE SELLIER - PROCEDURE DE DECLASSEMENT PREALABLE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal autorise la cession des parcelles cadastrées AE n° 638 partie et AE n° 486 pour environ 5 000 m² au prix de 1 euro à la Foncière Logement.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39
Pour :38
Contre :0
Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 12

CESSION FONCIERE A PAS-DE-CALAIS HABITAT DE TERRAINS SITUES
RESIDENCE MONTGRE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal autorise la cession au profit de PAS-DE-CALAIS HABITAT des parcelles cadastrées section BP n°s 450 et 452 pour 7 377 m² au prix de 110 000 euros.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 13

INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL D'UN BIEN SANS MAITRE
SITUE A LENS, 5 BIS RUE DU TEMPLE

(Rapporteur : Monsieur Luc MARONI)

Le conseil municipal autorise l'incorporation dans le domaine privé communal de la parcelle cadastrée section AI n° 174 pour 290 m².

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 14

DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE
PASTEUR EN VUE DE SA MISE EN VENTE

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le conseil municipal autorise la désaffectation de l'immeuble cadastré section AP n° 303 situé 4 square Noguères.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39
Pour :38
Contre :0
Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 15

CESSION PAR LA VILLE A L'OFFICE D'H.L.M. "LE LOGEMENT DU TRAVAILLEUR DE
OIGNIES" (LTO) D'UNE PARCELLE SITUEE A LENS, RUE SAINT AME

(Rapporteur : Madame Françoise KARAMUCKI)

Le conseil municipal autorise la cession à l'office d'H.L.M. "LE LOGEMENT DU TRAVAILLEUR DE OIGNIES" de la parcelle cadastrée section AE n° 188 pour 766 m² au prix de 40 000 euros.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Inscrits :.....39
Pour :38
Contre :0
Abstention :.....1 (Mme LEFEBVRE -non participation au vote)

QUESTION N° 16

CESSION A MONSIEUR JURDECZKA D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE RUE DU TIBET A LENS

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Le conseil municipal autorise la cession de la parcelle cadastrée section AR n° 739 pour 357 m² au prix de 30 000 euros.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 17

LOGEMENTS COMMUNAUX - MODALITES D'ATTRIBUTION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - ACTUALISATION

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 18

PROJET D'ITINERAIRE DE GRANDE RANDONNEE DE PAYS "GPR® BASSIN MINIER"

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 19

ACQUISITION ET MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AU COMMISSARIAT CENTRAL DE LENS POUR LA CREATION D'UNE BRIGADE V.T.T.

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Le conseil municipal autorise l'acquisition et la mise à disposition gratuite de l'Etat du matériel nécessaire à la création d'une brigade VTT de 6 policiers sur le territoire communal.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :35

Contre :2 (M. HUMEZ, Mme VINCENT)

Abstentions :.....2 (M. MISMACQUE, Mme SAINT ARNOULT)

QUESTION N° 20

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR PERMETTRE LA PRISE EN COMPTE DE L'EVOLUTION DES PROJETS D'URBANISME LENSOIS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal autorise la prescription de la révision simplifiée du P.L.U. afin :

- de permettre la réalisation de constructions ou d'opérations présentant un intérêt général (Louvre LENS, NEXANS...)

- de reformuler ou de réécrire certaines règles d'urbanisme.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 21

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Le conseil municipal approuve le plan de zonage d'assainissement.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 22

ASSURANCES DE LA VILLE - AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Les sociétés retenues sont :

- lot "assurance protection juridique" : société Aixoise de Gestion d'Assurance (SAGA) groupée avec CFDP Assurances à AIX EN PROVENCE pour une prime annuelle forfaitaire de 5 340 euros T.T.C.

- lot "assurance tous risques expositions" : à la SMACL à NIORT, pour un montant de prime annuelle de 1 330,10 euros T.T.C.,

- lot "assurance risques statutaires" : à GRAS SAVOYE en groupement avec AXA, pour un taux de prime de 0,28 % pour la garantie "décès" et un taux de prime de 0,97 % pour la garantie "accident ou maladie imputable a service", les taux s'appliquant sur le traitement brut annuel d'activité soumis à retenue pour pension auquel s'ajoute l'indemnité de résidence et le supplément familial.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 23

PRESTATIONS DE NETTOYAGE, ENTRETIEN ET VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX - AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Les sociétés retenues sont :

- hôtel de ville et médiathèque : société TMN CONCERTO à LENS, pour un montant global et forfaitaire annuel de 213 138,84 euros T.T.C. - options en sus

- écoles de peinture et de musique, centre médico-social : société TMN CONCERTO à LENS pour un montant global et forfaitaire annuel de 46 983,47 euros T.T.C. - options en sus

- centre technique municipal, bungalows services techniques, bâtiment Van Pelt: société AGENOR PROPLETE à LILLE, pour un montant global et forfaitaire annuel de 66 011,42 euros T.T.C. - options en sus

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 24

MARCHES RELATIFS A LA FOURNITURE DE MATERIELS DE PLOMBERIE (LOT 6) ET DE MATERIELS SANITAIRES (LOT 7) POUR LE C.T.M. - TRANSFERT DES MARCHES ATTRIBUES A LA SAS "FERROILLE DISTRIBUTION" AU PROFIT DE LA SAS "DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE"

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 25

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE VILLE

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le conseil municipal autorise le principe d'une gestion déléguée des marchés d'approvisionnement du centre-ville pour une durée de 12 à 15 mois à compter du 1er trimestre 2009.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :38

Contre :0

Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 26

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DE LA GRANDE RESIDENCE

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le conseil municipal autorise le principe d'une gestion déléguée du marché d'approvisionnement de la Grande Résidence pour une durée de 12 à 15 mois à compter du 1er trimestre 2009.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :38

Contre :0

Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 27

FOURNITURE DE LIAISONS LOUÉES ET MISE A DISPOSITION D'ACCES PERMANENTS DESTINES A RELIER DES SITES DISTANTS A UN SITE CENTRAL - AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

La société retenue est FRANCE TELECOM à VILLENEUVE D'ASCQ pour des montants minimum et maximum de 170 000 euros T.T.C. et 300 000 euros T.T.C..

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 28

DROIT DE PASSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - REDEVANCE DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le conseil municipal arrête les montants des redevances pour l'année 2008 selon les modalités suivantes :

- * 44,03 euros/km pour chaque artère aérienne
- * 33,02 euros/km pour chaque artère souterraine
- * 22,01 euros/m² d'emprise au sol pour les installations autres que les câbles.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 29

APPEL A PROJET DU CONSEIL REGIONAL DU NORD PAS-DE-CALAIS - GESTION DIFFERENCIEE TRAME VERTE – TRAME BLEUE : AUTORISATION A PARTICIPER A L'APPEL A CANDIDATURE

(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

Le conseil municipal autorise la participation de la Ville à l'appel à candidatures lancé par le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais pour un mode de gestion des espaces verts plus respectueux de l'environnement et compatible avec une demande de développement durable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 30

CONVENTION DE DESSERTE ENTRE GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE ET LA VILLE DE LENS POUR L'ALIMENTATION EN GAZ NATUREL DU PROGRAMME IMMOBILIER CITE 8

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le conseil municipal autorise la signature de la convention de desserte en gaz naturel du programme immobilier de 94 pavillons à la Cité 8.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 31

MISSION DE COORDINATION ET DE SUIVI DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE DES OPÉRATIONS DANS LE CADRE DU PROJET ANRU DE LA GRANDE RESIDENCE DE LA VILLE DE LENS - AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

La société retenue est le Cabinet Olivier BRASSE, Architecture et Urbanisme, à SAINT CLAUDE DE DIRAY

* pour un montant global et forfaitaire de 229 557 euros H.T., intégrant la tranche ferme et les tranches conditionnelles 4 à 28,

* pour le montant global et forfaitaire des tranches 1 à 3 s'élevant à 9 979 euros H.T.,

soit un total de 259 494 euros H.T., pour l'ensemble de la mission, en solution variante.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 32

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT URBAIN DU QUARTIER DE LA GRANDE RESIDENCE DANS LE CADRE DE L'ANRU

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Messieurs Thierry DAUBRESSE et Jean-Pierre HANON, membres de la commission d'appel d'offres de la ville, sont désignés pour représenter la commune de LENS à la commission d'appel d'offres du groupement de commande associant la CommunAupole de LENS/LIEVIN, siégeant en jury du groupement de commande de maîtrise d'œuvre, en qualité respectivement de titulaire et de suppléant.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 33

TRAVAUX DE VOIRIE, TROTTOIRS ET ESPACES VERTS RUE AUGUSTIN DELOTS -
AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

La société retenue est R.C.F.C. ROUTES de LENS pour un prix total de 486 673,40 euros T.T.C. ainsi décomposé :

* tranche ferme : 381 623,04 euros T.T.C.

* tranche conditionnelle : 105 050,36 euros T.T.C.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 34

ACQUISITION DE BRIQUETTES DE LAIT DEMI-ECREME DANS LES ECOLES
PUBLIQUES DE LENS - ANNEES 2007 A 2009 - AVENANT N°1

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le conseil municipal autorise la conclusion d'un avenant avec la société DENOYELLE, titulaire du marché de livraison de briquettes de lait, le prix unitaire passant de 0,173 à 0,184 euro H.T. à compter du 1er novembre 2008.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 35

MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION DE
L'ECOLE PASTEUR - AVENANT FIXANT LE FORFAIT DÉFINITIF DE REMUNERATION
DU MAÎTRE D'ŒUVRE

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le conseil municipal autorise la conclusion d'un avenant avec le groupement solidaire BELIN/FACTORIE à LENS pour la rémunération de la maîtrise d'œuvre des travaux de l'école PASTEUR, le coût de réalisation des travaux hors V.R.D. s'élevant à 367 826,90 euros T.T.C..

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 36

REDEVANCE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009 - FIXATION DU TAUX
APPLICABLE AUX COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ÉLÈVES NON LENSOIS
FRÉQUENTANT LES ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE
LENS

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le conseil municipal fixe les taux à

* 100 euros pour la commune de LENS et les communes de la CommunAupole de LENS-LIEVIN,

* 108 euros pour les communes de l'agglomération d'HENIN-CARVIN.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 37

CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉLÈVES LENSOIS LYCÉENS ET COLLÉGIENS
EFFECTUANT UN VOYAGE À CARACTÈRE ÉDUCATIF ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 38

INTERVENTIONS DU GROUPEMENT DES ARTISTES INDÉPENDANTS DE LENS ET
ENVIRONS AU SEIN DES ÉCOLES LENSOISES
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention tripartite avec le Groupement des Artistes Indépendants et l'Education Nationale afin d'arrêter les modalités d'intervention dans les écoles et le remboursement des frais supportés par les intervenants.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 39

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS JEUNES - PETITES VACANCES -
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :35

**Contre :3 (Mme SAINT ARNOULT, M. MISMACQUE,
Mme VINCENT)**

Abstention :.....1 (M. HUMEZ)

QUESTION N° 40

TREIZIEME SALON DU LIVRE DU 27 MARS AU 29 MARS 2009 - TROISIEME PRIX
LITTERAIRE
(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Le conseil municipal autorise le lancement du 13ème Salon du Livre en 2009.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 41

DEPLACEMENT AU PALAIS DES BEAUX ARTS DE LILLE PAR LES ELEVES DE
L'ECOLE MUNICIPALE DE DESSIN ET DE PEINTURE FERNAND BOURGUIGNON
(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Le conseil municipal autorise le déplacement au palais des Beaux Arts de LILLE le 26 novembre 2008 des élèves de l'école municipale de dessin et de peinture dans le cadre d'un projet pédagogique de découverte des structures muséales.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 42

SPONSORING ET MECENAT DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Le conseil municipal autorise le recours au sponsoring et au mécénat pour la mise en œuvre de manifestations culturelles, festives et événementielles telles le Salon du Livre Policier, les Grandes Fêtes de LENS...

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 43

MARCHE DE NOEL 2008 - ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Le conseil municipal autorise l'organisation du marché de Noël du 12 au 21 décembre 2008 sur le mail piétonnier face à l'hôtel de ville et sur le parking Jean Jaurès ainsi que la mise en place d'une exposition intitulée "crèches du monde".

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :38

Contre :0

Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 44

ORGANISATION DE TRAVAIL DES ELUS - MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Le conseil municipal autorise l'équipement en matériel informatique des bureaux des élus du Bureau Municipal ainsi que la mise à leur disposition d'un ordinateur portable afin de leur permettre d'assurer un suivi opérationnel de leurs dossiers.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 45

VACCINATION DES ELUS CONTRE LA GRIPPE

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

Le conseil municipal autorise la prise en charge par la Collectivité de la vaccination antigrippale des élus qui le souhaitent.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 46

PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS - RÉORGANISATION DES SERVICES

(Rapporteur : Monsieur Guy DELCOURT)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 47

PERSONNEL - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL FRÉDÉRIC CHOPIN - CUMUL D'EMPLOIS

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 48

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES - CATÉGORIES A, B ET C COMMUNES À LA VILLE ET AU CCAS DE LA VILLE ET DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES AGÉES LOUIS VOISIN ET JEAN MOULIN

(Rapporteur : Madame Françoise KARAMUCKI)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :38

Contre :0

Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 49

TAUX DE PROMOTION APPLICABLE AU PERSONNEL

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 50

RECOURS AU PERSONNEL DES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES POUR DES MISSIONS PONCTUELLES OU DES PETITS TRAVAUX OCCASIONNELS

(Rapporteur : Madame Françoise KARAMUCKI)

Le conseil municipal autorise la signature de conventions avec les associations A.P.S.A. A.L.E. Association intermédiaire arrondissement LENS et environs "Coup d'Main" et S.A.P.I. Service d'Aide au Placement par Intermédiaire pour le recours à des missions ponctuelles ou petits travaux occasionnels.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 51

PERSONNEL - POSTES DE CHARGES DE MISSION CONTRACTUELS "PROJETS SOCIAUX DE QUARTIERS"

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Le conseil municipal autorise le recrutement pour une durée de 3 ans de deux chargés de mission contractuels "projets sociaux de quartiers"

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 52

GARANTIE D'EMPRUNT À SA DU HAINAUT POUR UN MONTANT DE 2 045 000,00 €
(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt pour l'emprunt de 2 045 000,00 € que la S.A. DU HAINAUT va contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL pour la construction de 21 logements PLS rues Bracq et Mastin à LENS.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 53

GARANTIE D'EMPRUNT À SAS SOGINORPA "MAISONS & CITÉS" POUR UN MONTANT DE 287 566,00 €
(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt pour l'emprunt de 287 566,00 € que la SAS SOGINORPA "MAISONS & CITES" va contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL pour l'achat d'un terrain situé Cité 12, entre les rues Livingsstone et Brossolette à LENS.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 54

GARANTIE D'EMPRUNT À SAS SOGINORPA "MAISONS & CITÉS" POUR UN MONTANT DE 1 656 028,00 €
(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt pour l'emprunt de 1 656 028,00 € que la SAS SOGINORPA "MAISONS & CITES" va contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL pour la construction de 10 logements situés Cité 12, entre les rues Livingsstone et Brossolette à LENS.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 55

GARANTIE D'EMPRUNT À SAS SOGINORPA "MAISONS & CITÉS" POUR UN MONTANT DE 156 791,00 €
(Rapporteur : Monsieur Luc MARONI)

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt pour l'emprunt de 156 791,00 € que la SAS SOGINORPA "MAISONS & CITES" va contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL pour l'achat d'un terrain situé Cité 9, rue Beaumarchais à LENS.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

GARANTIE D'EMPRUNT À SAS SOGINORPA "MAISONS & CITÉS" POUR UN MONTANT DE 1 794 281,00 €
(Rapporteur : Monsieur Luc MARONI)

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt pour l'emprunt de 1 794 281,00 € que la SAS SOGINORPA "MAISONS & CITES" va contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL pour la construction de 11 logements PLS rue Beaumarchais à LENS.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 57

GARANTIE D'EMPRUNT À PAS-DE-CALAIS HABITAT REGROUPEMENT DE 13 CONTRATS DE PRÊTS SOUS LA FORME DE COMPACTAGE
(Rapporteur : Madame Annie FLAMENT)

Le conseil municipal accorde sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés que PAS-DE-CALAIS HABITAT va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 58

GARANTIE D'EMPRUNT À PAS-DE-CALAIS HABITAT REGROUPEMENT DE 77 CONTRATS DE PRÊTS SOUS LA FORME DE COMPACTAGE
(Rapporteur : Madame Annie FLAMENT)

Le conseil municipal accorde sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés que PAS-DE-CALAIS HABITAT va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 59

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2008
(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Versement de subventions au titre de l'année 2008 :

◆ Association Louvre Lens (A.2.L.).....	100,00 €
◆ Délégation Départementale de l'Éducation Nationale Délégation de Lens.....	100,00 €
◆ Amicale du Grand Condé.....	400,00 €
◆ Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Lens et environs.....	1 000,00 €
◆ Amicale des pensionnaires de la Résidence pour Personnes Âgées Louis Voisin.....	3 202,00 €
◆ Association pour le Droit au Travail.....	7 000,00 €
◆ Forum de la vie associative.....	10 000,00 €
◆ Association Afrika Hot Dance.....	500,00 €
◆ C.F.D.T.....	2 300,00 €
◆ Aide exceptionnelle : Association Afrika Hot Dance.....	500,00 €

TOTAL.....24 602,00 €

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Inscrits :39

Pour :35

Contre :0

Abstentions :4 (Mmes KARAMUCKI, CHOCHOI, DAUTHIEU,
MAZEREUW : non participation au vote)

QUESTION N° 60

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNÉE 2008

(Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

Versement de subventions au titre de l'année 2008 :

◆ Karaté Kunité Shinkai de Lens.....	1 500,00 €
◆ Racing Club de Lens Athlétisme.....	3 700,00 €
◆ Pétanque Club de Lens (2ème National de Pétanque).....	500,00 €
◆ Comité Régional de Cyclisme (Soirée des Records).....	500,00 €
◆ Union Sportive Ouvrière Lensoise.....	3 500,00 €
TOTAL.....	9 700,00 €

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 61

RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE - REFECTION DE LA
PISTE D'ATHLETISME - DEMANDE DE SUBVENTION

(Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches et formalités auprès de l'Etat et des différentes collectivités territoriales afin d'obtenir les subventions nécessaires à la réhabilitation de la piste d'athlétisme du complexe sportif Léo LAGRANGE dont le montant hors taxes des travaux est estimé entre 1 700 000 € et 2 300 000 € H.T.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 62

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU TRÉSORIER

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le conseil municipal fixe à 100 % du maximum autorisé, pendant la durée du mandat du conseil municipal, l'indemnité de conseil allouée au trésorier.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 63

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le conseil autorise l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

➤ Année 1998.....	198,53 €
➤ Année 1999.....	1 290,53 €
➤ Année 2000.....	1 306,39 €
➤ Année 2003.....	5 007,36 €
➤ Année 2004.....	67,50 €
➤ Année 2006.....	23,40 €
➤ Année 2007.....	57,00 €
➤ Année 2008.....	6,00 €

TOTAL7 956,71 €

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 64

REFUS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES -
RECHERCHE EN RESPONSABILITE

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le conseil municipal refuse d'admettre en non-valeur la somme de 18 900 € que la SARL EVEN EXPO doit à la Ville de LENS suite à la tenue de la Foire Expo du Pays Lensois en 2006 sur les parkings du stade BOLLAERT et décide de rechercher la responsabilité civile ou pénale des responsables de la société.

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :38

Contre :0

Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 65

TAXE SUR LA PUBLICITÉ POUR LES AFFICHES - SUPPRESSION - INSTAURATION
D'UNE TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE AU 1ER JANVIER 2009

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 66

CESSION D'UNE LICENCE IV

(Rapporteur : Monsieur Bernard LAVILLE)

Le conseil municipal autorise la cession d'une licence IV au prix de 5 000 € à Monsieur Jean-Luc LETOMBE ou à toute société qui s'y substituerait, en vue de son transfert de LENS à SAINS EN GOHELLE.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 67

VILLE : PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 (DOCUMENT BUDGÉTAIRE)

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :31

Contre :0

**Abstentions :.....8 (M HUMEZ, Mme VINCENT, M. MISMACQUE,
Mme SAINT ARNOULT, M. BOURSIER, M. DEPRez,
Mme PERMUY, Mme GAUTHY)**

QUESTION N° 68

ACTION ECONOMIQUE : PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008
(DOCUMENT BUDGÉTAIRE)

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :31

Contre :0

**Abstentions :.....8 (M HUMEZ, Mme VINCENT, M. MISMACQUE,
Mme SAINT ARNOULT, M. BOURSIER, M. DEPRez,
Mme PERMUY, Mme GAUTHY)**

QUESTION N° 69

MOTION PORTANT SUR LA LOI RELATIVE AU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES
ELEVES DES ECOLES DU 1^{ER} DEGRE

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Texte intégral :

"La Loi N° 2008-790 du 20 août 2008 institue un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

Ce texte transfère les compétences de l'Etat (gestionnaire du personnel de l'Education Nationale) vers les communes.

Il contraint celles-ci à organiser un Service Minimum d'Accueil (S.M.A.) sans tenir compte du principe même de libre administration des collectivités territoriales inscrit dans la constitution et repris par les lois de décentralisation (1983-1984).

S'appuyant sur le besoin, certes légitime des familles à faire garder leurs enfants les jours de grève, l'Etat soumet les communes à un positionnement complexe à l'égard du corps enseignant qui voit ainsi une grave atteinte à son droit de grève. Ainsi, le partenariat actuel avec l'Education Nationale dont la richesse et la cohérence s'est construit dans la durée, risque d'être mis à mal par une telle mesure.

La responsabilité administrative de l'Etat se substitue à celle de la commune dans le cadre du S.M.A, mais pas la responsabilité pénale. Qu'en sera-t-il si, parmi le personnel recruté à cette occasion par la commune, une personne se montre violente physiquement ou psychologiquement à l'égard d'un enfant ?

De plus, en situation d'urgence, le besoin en personnel pour encadrer cet accueil obligera à recruter des personnes sans qualification, situation allant à l'encontre des directives de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui obligent à faire appel à un personnel diplômé selon des critères très précis pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement et autres types de structures pour enfants. Les risques d'incident seront donc accrus.

Qu'en sera-t-il si les personnels d'encadrement pressentis ne sont pas assez nombreux un jour de grève massive ?

La commune devra-t-elle réquisitionner le personnel municipal ou se mettre dans l'illégalité puisque ce service s'inscrit dorénavant dans les compétences obligatoires dévolues aux communes ?

Aussi, il vous est proposé de condamner les modalités de mise en œuvre du Service Minimum d'Accueil."

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :34

Contre :4 (MM. DEPREZ, BOURSIER, Mmes PERMUY, GAUTHY)

Abstention :.....1 (M. REAL)

QUESTION N°70

MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

Texte intégral :

"Le conseil municipal de LENS, réuni ce jour, tient à exprimer son indignation face au changement de statut de La Poste, mené sans concertation et qui marque son accès à la privatisation.

Invoquer des motifs de rentabilité, pour une telle mutation, serait abusif dans la mesure où La Poste dégage 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1 milliard d'euros de bénéfice, loin devant nombre de ses partenaires européens, pourtant déjà privatisés.

De surcroît, la privatisation du service public de La Poste, auquel les Français sont attachés, entraînerait obligatoirement un risque évident pour la pérennité de nombreux emplois, pour l'augmentation de nombreux tarifs et pour l'égalité entre tous les citoyens des services de cette institution. Les exemples de privatisations étrangères confirment, malheureusement, ce risque.

Ni les traités européens, ni les institutions européennes, n'imposent une telle modification. Il apparaît dès lors que c'est par pur dogmatisme que le Gouvernement veut provoquer la privatisation de l'entreprise postale qui n'a pas démerité, au fil des décennies, dans le domaine public.

Notre pays doit défendre le principe d'un service public d'intérêt général, garantissant un haut niveau de service aux usagers et l'égalité des citoyens et des territoires par un maillage équitable. Ce n'est pas en bradant, l'un après l'autre, nos services publics que nous y parviendrons.

Pour ces raisons, le conseil municipal de LENS se prononce formellement contre la privatisation de La Poste."

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :35

Contre :2 (M. DEPREZ, Mme GAUTHY)

Abstentions :.....2 (M. REAL, Mme PERMUY)

QUESTION N° 71

QUESTIONS DIVERSES INTERESSANT LA VIE LOCALE

*** Questions de Madame PERMUY, conseillère municipale liste "LENS, C'EST VOUS"**

Question n° 1 :

"Le 6 août 1944, un bombardement fit de nombreuses victimes dans la cité 4 de LENS. Une commémoration se fait chaque année à cette date. Lors de ce tragique événement à l'école Paul BERT de LENS, 2 adultes et 5 écolières ont été tuées. Nous nous associons aux membres des familles de ces victimes et souhaiterions qu'une plaque commémorant cet événement soit apposée en façade de cet établissement."

Question n° 2 :

"Nous proposons que tout élu au conseil municipal de la Ville de LENS puisse assister aux commissions où n'il n'a pas été élu et ce, en tant qu'auditeur libre, c'est-à-dire n'ayant ni le pouvoir de voter ni d'intervenir. Par là même, et s'il le souhaite, cette disposition ne peut être considérée comme une obligation, elle est simplement un moyen de se tenir informé des réalisations au sein de la Ville."

Question n° 3 :

"On constate qu'il est souvent difficile pour les services municipaux des grandes villes d'identifier toutes les zones dites accidentogènes. Il est proposé une mise en contact entre le service municipal qui s'occupe de la voirie et les services de sapeurs pompiers de LENS ainsi que le services de police afin d'obtenir des statistiques concernant le nombre d'accidents de voitures et corporels sur la Ville de LENS ainsi que leurs localisations pour mieux cibler les zones à risque (intersections, passages piétons dangereux, vitesse excessive dans certains quartiers ou rues passantes, etc.) Ainsi, les services de la Ville seront davantage à même, de sécuriser ces zones accidentogènes en modifiant si besoin la signalisation avec les services de la DDE dans l'intérêt de la population Lensoise."

*** Questions de Madame SAINT ARNOULT, conseillère municipale liste "LENS, à gauche pour un autre avenir"**

Question n° 1 :

"dissolution de l'association du Centre A. CAMUS : comment une municipalité de gauche peut-elle balayer 37 ans de pratiques culturelles populaires d'un revers de main ?"

Question n° 2 :

page "expression politique" du bulletin municipal : atteinte à la liberté d'expression

Question n° 3 :

"salaires des animateurs de centres de loisirs : quid de leurs salaires en 2009 ?"

Question n° 4 :

"marché de la Grande Résidence : comment lutter contre le stationnement sauvage dans les rues Fleming, Chevalier, Schuman... chaque samedi après-midi ?"

*** Question de Madame SAINT ARNOULT, conseillère municipale
Groupe Ecologiste Lensois**

"déchets nucléaires : ni ici, ni ailleurs"

*** Question de Monsieur HUMEZ, conseiller municipal
liste "LENS, POUR TOUT-TE-S"**

"Il y a un an, nous vous avons sollicités pour que la municipalité puisse associer le nom de Guy Môquet à une rue ou un bâtiment de Lens. Malgré plusieurs courriers concernant cette demande, malgré l'inauguration de nouvelles rues et bâtiments, le nom de Guy Môquet reste absent des plaques nominatives de Lens."

*** Question de Monsieur MISMACQUE, conseiller municipal "P.C.R.F."**

"Alors que le Gouvernement trouve des milliards d'euros pour les calamiteux résultats de banques suite à une gestion uniquement spéculative, et que par ailleurs ce même Etat crée à chaque occasion un nouvel impôt (franchise de remboursement sur les médicaments et les actes médicaux, éco taxe, financement du revenu de solidarité avec exception pour ceux qui bénéficient du bouclier fiscal, système bonus-malus et surtout malus qui risque très certainement de s'étendre à beaucoup de biens d'utilisation courante), il est question au niveau de la C.A.L.L. de la création d'une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, taxe qui pourrait être de 50 à 200 € selon les familles. Nous trouvons cela inacceptable, trop c'est trop.

Aussi, je vous prie de bien vouloir nous dire ce qu'il en est exactement et quelle est votre position sur ce sujet.

En vous remerciant, Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sincères salutations."

QUESTION N° 72

GARANTIE D'EMPRUNT À SAS SOGINORPA "MAISONS & CITÉS" POUR UN MONTANT DE 379 578,00 €

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt pour l'emprunt de 379 578,00 € que la SAS SOGINORPA "MAISONS & CITES" va contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL pour l'achat d'un terrain rues Chaplain et Cook à LENS.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 73

GARANTIE D'EMPRUNT À SAS SOGINORPA "MAISONS & CITÉS" POUR UN MONTANT DE 2 842 128,00 €

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt pour l'emprunt de 2 842 128,00 € que la SAS SOGINORPA "MAISONS & CITES" va contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL pour la construction de 18 logements PLS rues Chaplain et Cook à LENS.

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 74

DEPLACEMENT AU CONGRES DES MAIRES A PARIS LE 26 NOVEMBRE 2008 -
FRAIS

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ **Adoptée à l'unanimité.**

QUESTION N° 75

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION "CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE ALBERT
CAMUS" - POURSUITE D'ACTIVITES - RECRUTEMENT DE VACATAIRES

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :38

Contre :0

Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N° 76

DROITS D'INSCRIPTION DANSE - EVEIL DANSE - MODERN JAZZ

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

⇒ **Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.**

Votants :.....39

Pour :38

Contre :0

Abstention :.....1 (Mme VINCENT)

La séance est levée à 1 heure 20.